REFORME DU DES

AG COGEMS 20 janvier 2018

Défis de la réforme

Formation professionnalisante

Orientation ambulatoire

Enjeu démographique

Ce qui change

Réforme des filières (disparition des DESC)

Réforme structurelle du DES (révision de la maquette)

Réforme pédagogique

Reforme structurelle : nouvelle maquette

Progressivité

Evolutivité

Contrat de formation

PHASE SOCLE

2 semestres

PHASE D'APPRONDISSEMENT

4 semestres

Urgences adultes Stage praticien Niveau 1 Médecine adulte polyvalente Santé de la femme Santé de l'enfant SASPAS (au cours des 2 derniers semestres)

Réforme structurelle : nouvelle maquette

Durée 3 ans

Disparition du CHU obligatoire

Augmentation des stages ambulatoires

Reformes pédagogiques

- Contrat de formation (fin de phase socle)
- Référent pédagogique
- Port folio numérique
- Evaluation
- Validation des phases

Formations spécialisées transversales

■ Nouveaux DES:

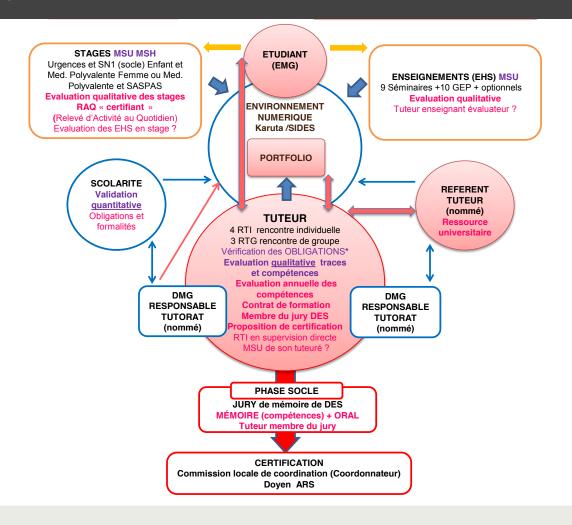
Urgences, gériatrie, nutrition, allergologie, médecine vasculaire

- FST « privilégiées » pour DES de MG
 - Addictologie
 - Douleur
 - Soins palliatifs
 - Médecine du sport
 - Médecine scolaire
 - Médecine légale et expertises médicales

Projet poitevin

- Tuteur et port folio au centre de l'évaluation
- Référent tuteur nommé
- Validation quantitative par la scolarité
- Validation qualitative par le tuteur
- Vers une certification partagée

Projet poitevin



Les enjeux

- Former des MSU
 - SASPAS
 - Stage mere enfant
- Diminution des stages niveau 1

Recruter des tuteurs / les former

Merci pour votre écoute

A présent, à l'écoute des MSU